

1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

Dessinateur en bureau d'études bâtiment

2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

3. Eléments de compétences acquis

Les activités attestées :

Reconnaître les besoins et les exigences du projet du donneur d'ordre
Collecter des informations qualitatives et quantitatives du projet

Capacité :

- à modéliser le projet
- à utiliser les outils et logiciels appropriés
- à produire des plans et schémas techniques dans les règles de l'art
- Rendre un dossier technique complet abordant les différents aspects du projet
- Réaliser un devis, en envisageant divers options possibles
- Analyser et sélectionner des consultations d'offres tarifaires
- Connaître les techniques d'ordonnancement

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteurs d'activité :

Bâtiments, travaux publics, génie civil.

Type d'emploi accessibles :

Dessinateur bâtiment et travaux publics

Code(s) ROME :

F1104 - Dessin BTP et paysage

Références juridiques des réglementations d'activité :

-

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

AP Formation

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

-

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

-

Niveau (national ou européen) du certificat

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

Niveau national (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 5
Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 5

France compétences
11 rue Scribe 75009 Paris

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

Base légale

Date de décision d'enregistrement : -

Durée de l'enregistrement : -

Date d'échéance de l'enregistrement : 04/01/2020

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

| | |
|--|-----|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | Oui |
| Après un parcours de formation continue | Oui |
| En contrat de professionnalisation | Oui |
| Par candidature individuelle | Oui |
| Par expérience | Oui |

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

-

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass>